

Policier municipal en brigade jour motorisée

Offre n° O084251006000080

Publiée le 06/10/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DU PONTET - MAIRIE

Lieu de travail : 13 Rue de l'Hôtel de Ville, Le Pontet (Vaucluse)

Poste à pourvoir le : 01/01/2026

Date limite de candidature : 06/11/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Police municipale

Grade(s) recherché(s) : Gardien brigadier

Brigadier-chef principal

Métier(s) : [Policier ou policière municipal](#)

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Recrutement externe par voie de concours, mutation ou via la passerelle en vertu du code de la défense - Pôle Prévention Sécurité - Service Police Municipale

Missions / conditions d'exercice :

1 - Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques

Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du Maire,

Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur,

Identifier les sites et structures exposés à des risques,

Organiser et effectuer les missions d'ilotage,

Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement, notamment dans le cadre des missions dévolues à la brigade motorisée,

Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre,

Surveiller la sécurité aux abords des écoles,

Organiser et animer, auprès des enfants et en milieu scolaire, des campagnes de prévention,

Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies,

Analyser, gérer des situations.

2 - Recherche et relevé des infractions

Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats,

Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus,
Relever les identités et les infractions,
Qualifier et faire cesser les infractions,
Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire,
Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction,
Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées,
Rendre compte de crimes, délits ou contraventions,
Transmettre des procès-verbaux.

3 - Rédaction et transmission d'écrits professionnels

Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises,
Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention,
Tenir des registres de suivi d'affaires,
Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs courants,
Organiser les procédures d'encaissement des fourrières automobiles,
Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

4 - Accueil et relation avec les publics

Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service,
Écouter, accompagner une personne en difficulté,
Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence,
Orienter les personnes vers les services compétents,
Développer l'information et le dialogue auprès de la population.

5 - Permanence opérationnelle du service de police municipale

Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli,
Utiliser des moyens de transmissions radio,
Veiller au maintien du bon fonctionnement des moyens et des matériels (radiocommunication, véhicules).

Profils recherchés :

Qualifications obligatoires pour le poste :

Permis moto,
Agrément de Monsieur le Préfet,
Assermentation de Monsieur le Procureur de la République,
Formation initiale d'application des policiers municipaux,
Formation préalable à l'armement,
Autorisation délivrée par le Préfet pour le port d'armes (catégories B et D).

Savoirs :

Pouvoirs de police du maire et attributions administratives,
Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention,
Techniques et capacité à piloter une moto,
Code de la route,
Code et fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales,
Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale,
Droits fondamentaux des personnes,
Surveillance des lieux sensibles,

Techniques de neutralisation des armes et des animaux dangereux,
Communication, gestion de conflit, médiation,
Recueil d'informations et les constations des infractions,
Écrits administratifs et judiciaires,
Fonctionnement des administrations et établissements publics,
Instances, processus et circuits de décision de la collectivité,
Obligations personnelles de formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires,
Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence,
Notions de psychologie, de sociologie et de codes culturels.

Savoir-faire :

Gérer une situation (mouvement de foule, agressivité, accident sur la voie publique),
Communiquer par radio,
Savoir se servir des logiciels spécialisés,
Prodiguer les gestes des premiers secours,
Maîtriser les techniques d'intervention et d'interpellation.

Savoir-être :

Bonne condition physique,
Grande disponibilité,
Sens relationnel et discrétion,
Devoir de réserve,
Rigueur,
Maîtrise de soi.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0490316656

Informations complémentaires :

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire
au plus tard le 6 novembre 2025 par courriel, ou courrier postal :
Mairie du Pontet, 13 rue de l'Hôtel de Ville BP 20198, 84134 LE PONTET CEDEX.

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o084251006000080-policier-municipal-brigade-jour-motorisee>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.